



MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis n° 1/2024 Demande de crédit pour l'achat d'un véhicule en leasing (régularisation)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Préambule

Le présent préavis comprend la demande d'achat d'un véhicule utilitaire électrique pour le service des bâtiments. Au printemps 2023, le Citroën Berlingo de la Commune a subi une importante panne de l'électronique. Après une expertise effectuée par le garagiste, il s'est avéré que la réparation de ce véhicule, arrivé en fin de vie (plus de 16 ans), serait trop onéreuse (environ CHF 5'000.--) et sans aucune garantie. A la suite de ce constat et au vu de l'urgence des besoins, étant donné qu'il s'agit d'un outil de travail très important pour les employés communaux, la Municipalité a décidé de changer le Citroën Berlingo par un véhicule de même catégorie. Deux offres ont été demandées et afin de tenir compte de la sensibilité écologique du Conseil communal et respecter la volonté de la Municipalité de s'impliquer dans la transition énergétique, c'est la voiture électrique de la marque Toyota, modèle PROACE CITY van L1 50KWh Active, qui a été retenue. Elle a été mise en service le 12 septembre 2023.



Aspects financiers

Cette dépense imprévisible et urgente se répartit de la manière suivante :

Coût du véhicule :

	Prix en CHF, TTC
Prix d'achat du véhicule neuf	43 511.--
Rabais de flotte	-7 011.--
Options du véhicule	4 201.--
Extras (service 4 ans / 60'000 km)	1 299.--
Préparation	400.--
Prix d'achat total TTC	42 400.--

A noter que la taxe automobile pour le véhicule précité se monte à CHF 23.-- par année.

Mode de financement :

La commune de Vufflens-la-Ville a contracté un leasing le 15 septembre 2023, pour une durée de 48 mois, soit du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2027.

Les coûts annuels qui grèveront les budgets de fonctionnement, comprenant le taux d'intérêt nominal de 3.9 %, seront de :

CHF	2 857.05	en 2023
CHF	11 428.20	en 2024
CHF	11 428.20	en 2025
CHF	11 428.20	en 2026
CHF	8 571.15	en 2027

La Municipalité propose le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

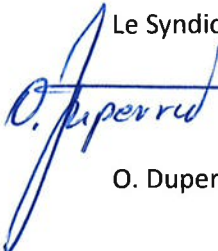


vu le préavis municipal n° 1/2024 du 29 janvier 2024 ;
 où le rapport de la commission des finances ;
 où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
 considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'accepter le préavis tel que présenté ;
2. d'accorder la demande de crédit d'un montant CHF 42'400.-- TTC pour l'achat d'un véhicule en leasing, auquel s'ajoute le taux d'intérêt de 3.9 % ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
La Secrétaire

O. Duperrut
M. Hilpert

Vufflens-la-Ville, le 29 janvier 2024

Dossier traité par P. Berchier

